



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Date de la note : 09/04/15

Rapporteur :
Fabien CARRETTE-LEGRAND,
Président CNAB (mél : cnab@ffbsc.org)

Période du : 30/12/14 au 09/04/15

OBJET : Relevé de décisions de la Commission Nationale Arbitrage Baseball

1. ORGANISATION DE LA SAISON 2015

La Commission valide (accord par courriel des membres : 5/8) la note 2015/001 « Organisation de l'arbitrage pour la saison 2015 / conditions d'engagement / amendes » (dont tableau récapitulatif) et par conséquent son contenu (designateurs, cooptation, préparation des arbitres, etc.).

2. EXPULSION DE B. SULINSKI PAR S. GOMES LORS DU 2ND MATCH VALENCIENNES-SENART 2 (N1) LE 05/04/2015

Compte-tenu des différents retours faisant suite à l'expulsion de Bartosz SULINSKI (licence 80939 au Club de SENART) lors du 2nd mach VALENCIENNES-SENART 2 (N1 poule 4) le 05 avril 2015 et au regard des rapports de match et d'expulsion, ne pouvant donc être considérés que comme incomplets :

La Commission Nationale Arbitrage Baseball demande (accord par courriel à l'unanimité des membres : 8/8) **officiellement à la Commission Nationale Sportive Baseball, PAR LA PRESENTE NOTE, de ne pas considérer cette expulsion dans le cumul des expulsions de membres d'une même équipe, ni dans le cumul des expulsions pour un même joueur au cours d'une même saison sportive (RD Annexe 1), ni même d'en tenir compte comme un avertissement.**

Par ailleurs, la Commission décide (accord par courriel à l'unanimité des membres : 8/8) de diligenter (la présente note ayant donc valeur de convocation) une supervision « surprise » (*arrivée après le début de la 1^e manche du match 1*), par Stéphane LARZUL (Responsable Formation de la Commission), DES arbitres lors de la rencontre :

12-avr				Remarques
N1-P3		MOULART Dany lamoule@neuf.fr	GOMES Stéphane gorra22@hotmail.fr	Supervision surprise (S. LARZUL)
Ronchin	Ermont			

Celle-ci, en plus de l'évaluation technique, **devra permettre de discuter avec Stéphane GOMES quant aux propos inappropriés qu'il a pu tenir** (demande d'excuse à l'intéressé ?) et de trouver une explication quant au nombre important d'expulsions de sa part.

3. DEROGATION QUANT AUX AJ/AA

La Ligue de Bourgogne ayant de nouveau un président de CRAB (Fabien RIOU), la Commission décide (accord par courriel à l'unanimité des membres : 8/8), conformément à l'Article 6 des RGAB (note 1), d'accorder ou de prolonger, le cas échéant, la dérogation autorisant les Arbitres Jeunes et Arbitres Auxiliaires à officier sur bases, **un Arbitre Départemental au minimum devant alors être à la plaque**, lors des rencontres de catégorie 15U de niveau régional pour les ligues suivantes :

- Alsace
- Aquitaine
- Auvergne (sous couvert de la CRAB Rhône-Alpes)
- Basse-Normandie
- **Bourgogne**
- Bretagne
- Haute-Normandie
- Ile-de-France
- Languedoc-Roussillon
- **Pays de la Loire (1 AJ ; arbitre référent à déterminer par la CRASF)**
- **Poitou-Charentes**
- Rhône-Alpes

4. DIVISION 1

Les conditions d'engagement en matière d'arbitrage pour la D1, en 2015, sont les suivantes :

- *Présenter un Arbitre National Baseball, ou un Arbitre Régional Baseball stagiaire (inscrit et participant) à la formation d'Arbitre National Baseball 2015. Cet arbitre devra suivre impérativement (à ses frais ou ceux de son Club), s'il est organisé par la C.N.A.B, le stage de préparation à la saison correspondant au niveau où il officie et s'engager à officier dans les championnats nationaux si et dès lors que désigné par la C.N.A.B.*
- *Présenter un Arbitre Régional Baseball s'engageant à officier dans les championnats nationaux si et dès lors que désigné par la C.N.A.B.*
 - *Il est possible de présenter un Arbitre Départemental baseball aux mêmes conditions si celui-ci est validé par cooptation par la C.N.A.B pour officier en Nationale 1.*
- *L'un des deux arbitres devra obligatoirement être licencié au sein du club.*
- *Chaque arbitre devra remplir un « Formulaire d'engagement Arbitre » C.N.S.B – C.N.A.B pour le Championnat de Division 1 qui fera partie du dossier d'engagement définitif du Club au Championnat de Division 1.*
- *AU MOINS l'un des deux arbitres engagés au titre de l'équipe doit être disponible chaque weekend de championnat en cas de sollicitation par la C.N.A.B.*

Le Club de Savigny sur Orge présente les arbitres suivants (*en bleu = arbitre licencié au sein du club*) :

SAVIGNY SUR ORGE	ULLMANN Jean-Marc (AN)	jmullmann@libertysurf.fr
	FROISSARD Johann (AR)	j.froissard@netcourrier.com
	AMOROS Bruno (AD cooptable)	bamoros71@gmail.com
	NEYRAUD Gilles (AD cooptable)	neyraud.gilles@free.fr
	BOUZIN Franck (AD cooptable)	franck.bouzin@wanadoo.fr

Blessé, Jean-Marc ULLMANN (AN) n'a pu avoir la préparation correspondant au niveau où il officie (N1). La Commission prend acte de cela et valide (accord par courriel des membres : 6/8 et 2 abstentions) la liste présentée.

Le Club de Savigny sur Orge devra toutefois veiller au strict respect de la condition « AU MOINS l'un des deux arbitres engagés au titre de l'équipe doit être disponible chaque weekend de championnat en cas de sollicitation par la C.N.A.B. ».